

INDICATEUR 16



Présentation aux épreuves de certification

■ Indicateur SPÉCIFIQUE certifications

Critère 3 : Adaptation des prestations, modalités d'accueil, d'accompagnement, de suivi et d'évaluation aux publics bénéficiaires

« Lorsque le prestataire met en œuvre des formations conduisant à une certification professionnelle, il s'assure du respect des exigences formelles de l'autorité de certification pour la présentation des candidats. »

Catégories concernées : AFC, VAE, CFA — uniquement pour les prestations conduisant à une certification inscrite au RNCP ou au RS.

NIVEAU ATTENDU

Démontrer le respect des exigences formelles de l'autorité de certification pour la présentation des candidats aux épreuves.

L'auditeur vérifie :

- La connaissance des exigences du certificateur (calendrier, inscriptions, modalités)
- Le respect des procédures d'inscription aux épreuves
- L'accompagnement des candidats dans les formalités administratives
- La conformité des dossiers de candidature
- Le respect des délais d'inscription

Obligations spécifiques :

- VAE : accompagnement à la constitution du dossier de validation conforme aux exigences du certificateur
- CFA : inscription des apprentis aux examens dans les délais, organisation des épreuves conformément au règlement

ÉLÉMENTS DE PREUVE — EXEMPLES CONCRETS

Documents et preuves :

- Livrets d'évaluation conformes aux exigences du certificateur
- Procès-verbaux de sessions d'examens
- Attestations de réussite / relevés de notes
- Dossiers de validation conformes aux exigences de l'autorité de certification
- Preuves d'inscription des candidats dans les délais (confirmations, récépissés)

Procédures :

- Procédure d'inscription aux examens formalisée (qui, quand, comment)
- Calendrier des sessions de certification avec dates limites d'inscription
- Checklist de vérification des dossiers de candidature avant envoi
- Convention avec le certificateur précisant les modalités d'organisation des épreuves

Preuves de conformité :

- Habilitation ou agrément du prestataire pour organiser les épreuves
- Correspondance avec l'autorité de certification
- Rapports de jury / PV de délibération

Non-conformité mineure	Non-conformité majeure
• Respect partiel des exigences formelles sur certaines sessions	• Non-respect des exigences formelles de l'autorité de certification
	• Absence de procédure de présentation des candidats
	• Dossiers de candidature non conformes aux exigences du certificateur

QUESTIONS DE L'AUDITEUR ET RÉPONSES ATTENDUES

Question de l'auditeur	Réponse attendue / Bonne pratique
Comment vous assurez-vous du respect des exigences du certificateur pour la présentation des candidats ?	Nous disposons d'une procédure formalisée qui détaille chaque étape : inscription des candidats (délais, formulaires), constitution des dossiers, vérification de la conformité avant envoi, et organisation des épreuves. Un responsable certifications assure le suivi du calendrier et des échéances. Nous conservons les confirmations d'inscription.
Pouvez-vous me montrer un dossier de candidature conforme ?	Voici un dossier type (montrez). Il comprend les pièces exigées par le certificateur : fiche d'inscription, pièce d'identité, attestation de suivi de la formation, relevé d'heures, et les évaluations requises. Nous utilisons une checklist de vérification pour nous assurer que chaque dossier est complet avant transmission.
Comment êtes-vous habilité à organiser les épreuves de certification ?	Nous disposons d'une convention de partenariat avec le certificateur [nom] qui nous habilité à organiser les épreuves. Cette convention précise les modalités d'organisation, les critères d'évaluation, la composition du jury, et les obligations de traçabilité. Elle est renouvelée chaque année.
Comment accompagnez-vous les candidats dans les formalités administratives ?	Le responsable certifications accompagne chaque candidat : rappel des échéances par mail, aide à la constitution du dossier, vérification de la conformité des pièces, et inscription effective. Pour la VAE, un accompagnement spécifique est proposé pour la constitution du dossier de validation.
Que faites-vous si un candidat n'est pas prêt pour la certification ?	Si le suivi des évaluations montre qu'un candidat n'a pas atteint le niveau requis, un entretien individuel est mené pour discuter des options : report de la présentation, renforcement ciblé, ou passage avec préparation complémentaire. La décision est tracée dans le dossier du candidat. Nous ne présentons jamais un candidat sans l'avoir informé de son niveau.

Conseil pratique : Formalisez une procédure d'inscription aux certifications avec un calendrier des échéances et une checklist de vérification des dossiers. Conservez toutes les preuves d'inscription et les PV de jury.